

Conseil Municipal du 13 février 2020 – 20 h 30
COMPTE RENDU N°49

PRÉSENTS : J. AZAM - E. BONAFE - C. BILHAC - J. CASTES - M. De BIASIO - B. DEL ROX - L. SEIGNOUREL - R.M. SIFFRE - S. SILHOL - I. SILHOL - P. SOULAIROL - D. ZARAGOZA
ABSENTS excusés : J. DELAVALLEE -

1 - Election du secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande que le secrétaire de séance soit élu.

Monsieur Joël CASTES est élu secrétaire.

2 - Adoption du P.V. de la réunion du 05 décembre 2019

Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler au sujet du P.V. de la réunion du 5 décembre 2019.

Aucune observation n'est formulée et le PV de la réunion du 05 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

3 – Budget Les Près – compte administratif et compte de gestion 2019

• **Compte administratif**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2019 du budget annexe Les Près comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report N-1	0	0	0	0
Réalisation de l'exercice	319 480	319 000	319 000	320 000
Total	319 480	319 000	319 000	320 000
Résultat de clôture	480			1 000

Résultats section de fonctionnement :

Déficit de fonctionnement : 480 €

Résultats section d'investissement :

Excédent d'investissement : 1 000 €

Résultats toutes sections :

Soit un excédent à reporter y compris les restes à réaliser de : 520 €

Monsieur le Maire quitte la séance comme l'exige la loi.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Après délibération, le compte administratif 2019 du budget annexe Les Près est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire reprend la présidence de séance.

• **Vote du Compte de gestion lotissement Les Près**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2019 de la commune, qui est identique au compte administratif, dressé par le receveur et demande au Conseil Municipal de délibérer.

Après délibération, le compte de gestion 2019 du budget annexe Les Près est adopté à l'unanimité.

• **Affectation de l'excédent**

Monsieur le Maire propose d'affecter comme suit :

Affectation du déficit de fonctionnement au compte 002 Résultat de fonctionnement : 480 €

Affectation de l'excédent d'investissement au compte 001 solde d'exécution section d'investissement : 1000 €

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

Affectation du déficit de fonctionnement au compte 002 Résultat de fonctionnement : 480 €
Affectation de l'excédent d'investissement au compte 001 solde d'exécution section d'investissement : 1000 €

4 – Budget Les Près – vote du budget 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget 2020 du budget annexe Les Près.

▪ Annexe 1 Section de fonctionnement et investissement

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Après délibération, le budget annexe 2020 du lotissement Les Près est adopté à l'unanimité.

5 – Budget commune – compte administratif et compte de gestion 2019

- **Compte administratif**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2019 du budget de la commune comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report N-1		152 875.83	114 584.32	
Réalisation de l'exercice	1 083 440.27	1 197 821.36	1 100 046.33	1 157 971.32
Total	1 083 440.27	1 350 697.19	1 214 630.65	1 157 971.32
Résultat de clôture		267 256.92	56 659.33	
Reste à réaliser			574 353.98	562 219.45
Résultats cumulés	1 083 440.27	1 350 697.19	1 788 984.63	1 720 190.77

Résultats section de fonctionnement :

Excédent de fonctionnement : 267 256.92 €

Résultats section d'investissement :

Déficit d'investissement : 56 659.33 €

Avec les restes à réaliser : Déficit investissement : 68 793.86 €

Résultats toutes sections :

Soit un excédent à reporter y compris les restes à réaliser de : 198 463.06 €

Monsieur le Maire quitte la séance comme l'exige la loi.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Après délibération, le compte administratif 2019 du budget de la commune est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire reprend la présidence de séance.

- **Vote du Compte de gestion de la commune**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2019 de la commune, qui est identique au compte administratif, dressé par le receveur et demande au Conseil Municipal de délibérer.

Après délibération, le compte de gestion 2019 du budget de la commune est adopté à l'unanimité.

- **Affectation de l'excédent**

Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent d'exploitation 2019 comme suit :

Affectation de l'excédent de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement : compte 1068 : 68 793.86 €

Solde disponible 198 463.06 € affecté au compte 002 (résultat excédent reporté)

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

Affectation de l'excédent de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement : compte 1068 : 68 793.86 €

Solde disponible 198 463.06 € affecté au compte 002 (résultat excédent reporté)

6 – Budget commune – vote du budget 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget 2020 de la commune.

▪ Annexe 2 Section de Fonctionnement

▪ Annexe 3 Section d'Investissement

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Après délibération, le budget annexe 2020 de la commune est adopté à l'unanimité.

7 –Rétrocession eau et assainissement Communauté de Communes du Clermontais

Dans une logique de solidarité territoriale face aux contraintes environnementales croissantes qui peuvent contraindre la ressource en eau tant en qualité qu'en disponibilité, la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a attribué à titre obligatoire les compétences eau et assainissement aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération à compter du 1er janvier 2020.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la communauté de communes du clermontais a repris la compétence eau et assainissement depuis le 01/01/2018.

Au niveau technique, la SEML La Pérotoise des eaux assure à la fois le fonctionnement quotidien, l'entretien, les réparations courantes ainsi que le renouvellement des réseaux d'eau potable et le curage des bassins de lagunage.

Sur le plan financier, la communauté de communes a mis en place un budget annexe spécifique concernant la commune de Péret, lequel budget est « totalement étanche » tant au niveau budgétaire que financier par rapport aux autres comptes de la communauté de communes.

Dans l'objectif de donner davantage de souplesse à l'exercice des compétences et afin d'apporter des réponses opérationnelles aux préoccupations des territoires, la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relatif à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a ouvert, dans son article 14, tant aux communautés de communes qu'aux communautés d'agglomération la possibilité de déléguer en tout ou partie à l'une de leurs communes membres ou à un syndicat infracommunautaire existant au 1er janvier 2019, les compétences relatives à l'eau, l'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines.

Une fois cette demande formulée, la communauté de communes statuera sur cette demande dans un délai de trois mois et motivera tout refus éventuel.

Considérant que la communauté de communes du clermontais n'intervient pas au niveau du service des eaux et assainissement sur le territoire communal, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de passer une convention avec la communauté de communes du clermontais afin d'obtenir la délégation des compétences eau et assainissement.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de demander à la communauté de communes du clermontais la délégation des compétences « eau » et « assainissement », et approuve le projet de convention.

8 – CDG34 – convention médecine préventive

Madame SILHOL présente au Conseil Municipal un projet de convention relatif au renouvellement du service médecine préventive proposé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans.

Les examens médicaux sont organisés tous les 2 ans pour un coût de 55 € par agent.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention présentée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault concernant la médecine préventive.

9 – Approbation des statuts AGEDI

Monsieur ZARAGOZA présente au Conseil Municipal un courrier du syndicat AGEDI concernant la modification de leurs statuts.

Le syndicat mixte fermé devient un syndicat mixte ouvert et l'objet du syndicat est précisé dans son article 3 :

Le Syndicat assure dans un but d'intérêt général, la mise en commun de moyens humains, techniques et financiers sur la base d'une mutualisation des technologies de gestion, d'information et de communication au profit de ses collectivités adhérentes (L5111-1 et L 5111-1-1 du CGCT).

Ses services ont vocation à entreprendre toutes études, recherches, démarches et réalisations permettant d'atteindre cet objectif de mutualisation et de péréquation de l'évolution des Technologies de l'Information et de la Communication par : - une assistance à maîtrise d'ouvrage - la réalisation de prestations dans ces domaines - et le regroupement des procédures au niveau de l'acquisition pour les adhérents de produits de gestion, d'information et de communication.

Le Syndicat mettra en place les plateformes multi-services numériques pour : la télétransmission des actes au contrôle de légalité (protocole ACTES) les échanges numérisés entre les collectivités et les établissements publics (Hélios, PESV2,) la mise en œuvre de la signature électronique et du parapheur électronique la dématérialisation des marchés publics la gestion électronique des documents et l'archivage numérique à valeur probante des outils de gestion ...

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts du syndicat mixte AGEDI.

10 – Vente parcelle A900

Monsieur AZAM rappelle au Conseil Municipal que dans sa séance du 11 octobre 2019, le conseil a approuvé la vente à Monsieur CABOT de la parcelle A900 Lot A au prix de 59 951.40 € + 3 600 € de PVR.

Le vendeur s'étant désisté, il convient de prendre une nouvelle délibération avec le nouvel acquéreur, madame Déborah MARCHAL au prix de 59 951.40 € + 3600 € de PVR.

Madame MARCHAL souhaite 3 conditions à l'achat de cette parcelle :

- Que la commune prenne en charge les frais d'étude de sols qu'elle remboursera lors de l'achat du terrain
- D'obtenir une servitude de passage au niveau de l'accès du lot B afin de pouvoir accéder à l'arrière de l'habitation
- D'obtenir la possibilité de créer des ouvertures sur le mur côté accès lot B

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver la vente de la parcelle A900 lot A à Mme MARCHAL ou à tout acquéreur qui s'y substitue pour un montant de 59 951.40 € + PVR.**
- **D'accorder la prise en charge de l'étude de sol dont le coût sera ajouté au prix de vente**
- **D'autoriser l'ouverture de fenêtres sur l'accès du lot B**

11 – Demande de subvention Conseil Départemental – Amendes de police

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le projet de réfection de la RD 124 E2 et 128 E3 s'élève à 351 759.60 €, avec une part communale de 172 473.60 € (49%).

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin de solliciter l'aide du Département de l'Hérault au titre des amendes de police.

Après délibération, le conseil municipal sollicite à l'unanimité auprès du département de l'Hérault une subvention aussi élevée que possible au titre des amendes de police.

12 – Attribution lots – lotissement Les Près

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'un lotissement au lieu-dit Les Près avec une vente des lots échelonnés sur 10 ans.

Avant de commencer la commercialisation des lots, il convient de délibérer au sujet des critères d'attribution dans un souci de maîtrise de l'afflux de population.

Les critères pourraient être les suivants : Attribution par points.

- Age des demandeurs : +1 point par année de chaque demandeur
- Enfant de moins de 6 ans : -15 points
- Enfant de 6 à 10 ans : -10 points
- Enfant de plus de 10 ans : -5 points
- Demandeur seul : âge du demandeur x 2
- Pérotois : -15 points
- La personne ayant le moins de points se voit attribuer le lot.
- La date d'attribution des lots pourrait se faire annuellement en fin d'année.
- Les prix des terrains seraient réactualisés par délibération du conseil municipal chaque année.

Exemples :

Demandeur n°1 :

<i>Couple 30 ans et 28 ans</i>	<i>58 points</i>
<i>1 enfant de 4 ans</i>	<i>-15 points</i>
<i>1 enfant de 11 ans</i>	<i>- 5 points</i>
<i>Total</i>	<i>38 points</i>

Demandeur n°2 :

<i>Personne seule 50 ans</i>	<i>100 points</i>
<i>Total</i>	<i>100 points</i>

Demandeur n°3 :

<i>Couple de 35 ans et 42 ans</i>	<i>67 points</i>
<i>1 enfant de 14 ans</i>	<i>-5 points</i>
<i>Total</i>	<i>62 points</i>

Le logement est attribué au demandeur n°1

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Après délibération, le conseil municipal décide d'ajourner ce point.

13 – Emprunt lotissement Les Près

Point reporté

14 - Informations au Conseil Municipal :

Décisions du Maire

a) Déclaration d'Intention d'Aliéner – Non exercice du droit de préemption

19/12/2019 vente de vignes, terres et landes situées lieu-dit Les Aubes et Pourancles
31/12/2019 vente d'un terrain à bâtir situé lot 1 lot Les Terrasses de Péret
31/12/2019 vente d'un terrain à bâtir situé lot 4 lot Les Terrasses de Péret
31/12/2019 vente d'un terrain à bâtir situé lot 5 lot Les Terrasses de Péret
31/12/2019 vente d'un terrain à bâtir situé lot 6 lot Les Terrasses de Péret
31/12/2019 vente d'un terrain à bâtir situé lot 7 lot Les Terrasses de Péret
31/12/2019 vente d'un terrain à bâtir situé lot 8 lot Les Terrasses de Péret
31/12/2019 vente d'un terrain à bâtir situé lot 9 lot Les Terrasses de Péret
31/12/2019 vente d'un terrain à bâtir situé lot 10 lot Les Terrasses de Péret
31/12/2019 vente d'un terrain à bâtir situé lot 11 lot Les Terrasses de Péret
31/12/2019 vente d'un terrain à bâtir situé lot 12 lot Les Terrasses de Péret
31/12/2019 vente d'une maison située 7 bd A. Daudet
31/12/2019 vente d'un terrain situé lieu-dit le village
03/01/2020 vente d'une maison située rue P M Curie
09/01/2020 vente d'un appartement situé à Campores
07/01/2020 vente d'une maison situé 5 rue de l'olivier
16/01/2020 vente d'une maison située 3 av J. Mermoz
21/01/2020 vente d'une maison située 4 rue P M Curie
28/01/2020 vente d'une maison situé 7 chemin du Terras
29/01/2020 vente d'un terrain à bâtir situé lot 4 lot Les Terrasses de Péret
04/02/2020 vente d'une maison située rue de la Fontaine

b) Autres Décisions

2019/19 portant avenant n° 1 au lot 3 ent SOMETAL pour le projet de pole médical pour un montant de 8360 € HT

2019/20 portant avenants aux lots 2 en C&K 670.85 € HT, lot 5 ent MG Bois 766 € HT, lot 6 ent CJ Pro 467.20 € HT pour le projet de pole médical.

2019/21 portant signature d'un marché complémentaire pour le projet de réhabilitation du cœur du village aménagement du parking attribué à l'ent TPSM pour un montant de 33 815 € HT

2020/01 portant renouvellement d'une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 auprès de la caisse d'épargne

2020/02 portant avenant n°1 lot 1 ent TPSM pour le projet de réhabilitation du cœur du village rue J
Moulin pl A Combattants pour un montant de 15 012 € HT

15 - Questions diverses

Le secrétaire
Joël CASTES

Le Maire
Christian BILHAC

ANNEXE 1 - BP 2020 - LES PRES -

SECTION DE FONCTIONNEMENT et D'INVESTISSEMENT

Fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
OO2	Résultat de fonctionnement reporté	480,00			
605	Achat matériel équipement travaux	1 300 000,00	7015	Vente de terrains aménagés	100 000,00
6045	Achat d'études et prestations	9 520,00			
6227	Frais d'actes	10 000,00			
66111	Intérêts emprunts	15 000,00			
	Sous total	1 335 000,00		Sous total	100 000,00
Opérations d'ordre			Opérations d'ordre		
O43-608	Frais accessoires sur terrains	15 000,00	O43-796	Transfert charges financières	15 000,00
	Sous total	15 000,00		Sous total	15 000,00
O42-7133	Variation stock production	319 000,00	O42-7133	Variation stock production	1 554 000,00
O42-71355	Variation stocks terrains	100 000,00	O42-71355	Variation stock terrains	100 000,00
	Sous total	419 000,00		Sous total	1 654 000,00
SOUS TOTAL		1 754 000,00	SOUS TOTAL		1 754 000,00

Investissement

DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
			OO1	Solde d'exécution section investissement	1 000,00
1641	Capital Emprunts	66 000,00	1641	Emprunt	1 300 000,00
	Sous total	66 000,00		Sous total	1 301 000,00
Opérations d'ordre			Opérations d'ordre		
O40-3351	Terrains	319 000,00	O40-3351	Terrains	319 000,00
O40-3355	Travaux	1 210 000,00	O40-3555	Terrains aménagés	100 000,00
O40-33581	Frais accessoires	10 000,00			
O40-33586	Frais financiers	15 000,00			
O40-	Terrains aménagés	100 000,00			
	Sous total	1 654 000,00		Sous total	419 000,00
		1 720 000,00	SOUS TOTAL		1 720 000,00

ANNEXE 2 - BP 2020 - COMMUNE - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
			OO2	Résultat fonct reporté commune	198 463,06
			O13-64	attenuation de charge remb personnel	0,00
				sous total	198 463,06
67	Titres annulés exercice antérieur	500,00	73	Taxes foncières et habitation	335 000,00
66	Intérêts emprunts	36 000,00	73	Fond de péréquation	17 500,00
65	Indemnités élus, subventions aux associations ...	43 050,00	73	Taxe électricité	18 000,00
O14	Autre reversement (taxe séjour)	343,86	73	Taxes diverses (droit de place)	350,00
O42	Amortissement	3 159,20	73	Attribution compensation TP-CCC	6 200,00
	sous total	83 053,06		sous total	377 050,00
O12-62	Service extérieurs	6 000,00	O42	Travaux en régie	30 000,00
O12-63	Cotisations	3 000,00	77	Produits exceptionnels	1 000,00
O12-64	Frais de personnel	434 500,00	75	Locations	55 000,00
	sous total	443 500,00	74	Dotation/participation Etat	220 000,00
O11-60	Achat électricité, gaz, carburant	105 900,00	70	Reversement cantine, école musique, cimetièrè, dom public, personnel service des eaux, poste	88 340,00
O11-61	Assurance, entretien voies et bâtiments ,réseaux	38 000,00	76	Produits financiers	1 000,00
O11-62	Services extérieurs fêtes et cérémonies, télécom, cotisations	47 400,00			
O11-63	Taxe foncière	7 000,00			
	sous total	198 300,00		sous total	395 340,00
SOUS TOTAL		724 853,06	SOUS TOTAL		970 853,06
Excédent		246 000,00			
O22	Dépenses imprévues	20 000,00			
O23	Autofinancement (dont remb capital emprunt et opérations nouvelles)	226 000,00			
TOTAL		970 853,06	TOTAL		970 853,06

Déficit 0,00

ANNEXE 3 - BUDGET 2020 COMMUNE - SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<u>00 Opérations Financières</u>		<u>00 Opérations Financières</u>	
Capital Emprunt	107 159,20	021 Virement section fonctionnement	226 000,00
Capital prêt relais	180 000,00	Remboursement prêt relais	180 000,00
Dépôt et cautionnement	1 000,00	Dépôt et cautionnement	1 000,00
Déficit investissement reporté	56 659,33	Excédent de fonctionnent 1068	68 793,86
		Participation voies et réseaux	0,00
		Taxes aménagement	18 000,00
		FCTVA	155 000,00
		Amortissement	3 159,20
sous total	344 818,53	sous total	651 953,06
<u>Restes à réaliser</u>		<u>Restes à réaliser</u>	
Parvis coopérative	29 000,00	Parvis coopérative département	21 800,00
Griffe	36 000,00	Griffe département	16 200,00
Pole médical	114 000,00	Pole médical région	20 000,00
		Pole médical département	41 000,00
		Pole médical ccc	45 000,00
Réhabilitation cœur du village tr1	18 653,41	Réhab cœur du village tr1 Région	17 429,17
		Réhab cœur du village tr1 Départem	11 690,28
Réhabilitation cœur du village tr2	351 700,57	Réhab cœur du village tr2 Région	50 000,00
		Réhab cœur du village tr2 Départem	76 600,00
		Réhab cœur du village tr2 DETR	60 000,00
		Réfection école région	8 000,00
		Réfection école département	23 000,00
		024 cessions	171 500,00
Mobilier 2019	25 000,00		
sous total	574 353,98	sous total	562 219,45
<u>Opérations à poursuivre</u>		<u>Opérations à poursuivre</u>	
Economie d'énergie EP 2019	11 000,00		
sous total	11 000,00	sous total	0,00
<u>Opérations nouvelles</u>		<u>Opérations nouvelles</u>	
Accessibilité maternelle	20 000,00	Accessibilité maternelle département	10 000,00
RD124	172 500,00	RD124 Amendes de police départeme	70 000,00
Voirie 2020	100 000,00	Voirie 2020 département	15 000,00
Voirie catastrophe naturelle	100 000,00	Voirie catastrophe naturelle subv	100 000,00
Terrassement Peyral	17 500,00		
Terrain Mistral	17 000,00		
Eclairage public 2020	11 000,00		
Mobilier 2020	11 000,00		
Travaux en regie	30 000,00		
sous total	479 000,00	sous total	195 000,00
TOTAL :	1 409 172,51	TOTAL :	1 409 172,51

Différence

0,00